

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 AVRIL 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 31/03/2023, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<b>OBJET DE LA DELIBERATION</b>		
<b>STRATEGIE ET PLAN D'ACTIONS ECONOMIE CIRCULAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE : APPROBATION</b>		
<b><u>Date d'affichage de la convocation</u></b> 31/03/2023	<b><u>Date d'affichage de la délibération</u></b> 13/04/2023	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> BREARD Jean-Claude

### Etaient présents : 107

ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BOUDET Maurice, BOURE Denis, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CORBINAUD Fabien, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, KAUFFMANN Karine, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LITTIERE Mickaël, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MARTINEZ Didier, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

### Absent(s) représenté(s) : 29

AIT Eddie a donné pouvoir à JAUNET Suzanne  
BERTRAND Alain a donné pouvoir à REYNAUD-LEGER Jocelyne  
BISCHEROUR Albert a donné pouvoir à GARAY François  
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à PEULVAST-BERGEAL Annette  
BORDG Michaël a donné pouvoir à MOREAU Jean-Marie  
BOURSALI Karim a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige  
BOUTON Rémy a donné pouvoir à MOISAN Bernard  
BRUSSEAU Pascal a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan  
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne  
CONTE Karine a donné pouvoir à LEFRANC Christophe  
DAMERGY Sami a donné pouvoir à PERRON Yann  
DAUGE Patrick a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse  
DE PORTES Sophie a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric  
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à KOENIG-FILISIKA Honorine  
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à COGNET Raphaël  
GRIMAUD Lydie a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien  
HAMARD Patricia a donné pouvoir à SAINZ Luis

JEANNE Stéphane a donné pouvoir à RIPART Jean-Marie  
JOSSEAUME Dominique a donné pouvoir à LEMARIE Lionel  
KERIGNARD Sophie a donné pouvoir à VOILLOT Bérengère  
LEPINTE Fabrice a donné pouvoir à AOUN Cédric  
LONGEAULT François a donné pouvoir à ARENOU Catherine  
MARTIN Nathalie a donné pouvoir à CALLONNEC Gaël  
MERY Philippe a donné pouvoir à OLIVIER Sabine  
MONNIER Georges a donné pouvoir à MEUNIER Patrick  
MULLER Guy a donné pouvoir à LECOLE Gilles  
PELATAN Gaëlle a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
PRELOT Charles a donné pouvoir à BROSSE Laurent  
REBREYEND Marie-Claude a donné pouvoir à MOUTENOT Laurent

**Absent(s) non représenté(s) : 1**

JUMEAUCOURT Philippe

**Absent(s) non excusé(s) : 4**

ANCELOT Serge, MAUREY Daniel, NICOT Jean-Jacques, VOYER Jean-Michel

**130 POUR :**

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MARTIN Nathalie, MARTINEZ Didier, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

**0 CONTRE :**

**3 ABSTENTION :**

BEGUIN Gérard, BOUDET Maurice, NAUTH Cyril

**3 NE PREND PAS PART :**

DANFAKHA Papa-Waly, JOSSEAUME Dominique, POYER Pascal

# EXPOSÉ

Un défi majeur, au cœur des préoccupations des citoyens, des communes et des acteurs économiques, consiste à adapter notre modèle économique actuel aux enjeux du dérèglement climatique et de la préservation des ressources naturelles. En transformant radicalement les pratiques de conception, d'usage et d'achat, dans un objectif de sobriété de l'utilisation des ressources, l'économie circulaire est un véritable levier pour répondre à ces préoccupations par la transition écologique des territoires.

Elle est un axe majeur de développement des territoires pour :

- améliorer la résilience (circuits courts, relocalisations d'activités) et de renforcer l'attractivité du territoire ;
- ancrer les entreprises et créer des emplois locaux non délocalisables ;
- diversifier les activités des entreprises et en développer de nouvelles (innovation) ;
- générer du lien social et agir pour la protection de l'environnement.

Les compétences de la Communauté urbaine lui confèrent une légitimité auprès des entreprises, des communes, des citoyens et des associations pour faire de ce modèle en émergence, un moteur de la transformation du territoire.

Consciente des opportunités qu'offre l'économie circulaire, la Communauté urbaine a inscrit son déploiement dans son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), son plan climat air-énergie (PCAET) ainsi que dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) avec l'Etat et d'objectifs territorial (COT) avec l'ADEME.

La Communauté urbaine est par ailleurs d'ores et déjà un maillon de la mise en œuvre de l'économie circulaire.

Ainsi, des projets sont déjà engagés par la Communauté urbaine depuis plusieurs années :

- intégration de l'enjeu de préservation des ressources dans le plan local intercommunal d'urbanisme (PLUi) et dans les opérations de renouvellement urbain dont les éco-quartiers ;
- installation de zones de réemploi dans des déchetteries;
- formation au compostage et distribution de composteurs aux habitants ;
- soutien à l'association Energies Solidaires pour des projets de rénovation énergétique de bâtiments (formation de professionnels, accompagnement de particuliers,...) ;
- facilitation et accompagnement de projets de méthaniseurs (TRYON Environnement à Carrières-sous-Poissy,...).

La Communauté urbaine souhaite désormais être plus ambitieuse en la matière en se dotant d'une stratégie et d'un plan d'actions économie circulaire. Ces derniers constitueront de véritables leviers au service du développement économique et de la transition écologique du territoire.

Pour l'élaboration de cette feuille de route économie circulaire, la Communauté urbaine a bénéficié de l'appui du cabinet BL Evolution, mandaté par l'ADEME au titre du programme territoire engagé transition écologique / CITEC, dont la Communauté urbaine est lauréate.

En septembre 2022, un atelier de co-construction de la stratégie économie circulaire a permis d'associer à la démarche des acteurs du territoire d'horizons diversifiés (aménageurs, bailleurs sociaux, associations citoyennes ou du domaine énergétique, entreprises de recyclage, centres d'innovation,...).

La feuille de route économie circulaire de la Communauté urbaine traduit en actions le cadre législatif et réglementaire. Elle s'attache également à décliner les objectifs de la stratégie régionale d'économie circulaire (SREC) et s'inscrit en cohérence avec le plan climat air-énergie (PCAET) de la Communauté urbaine. Dans ce cadre, les six axes stratégiques économie circulaire de la Communauté urbaine sont les suivants :

1. faire de l'économie circulaire une orientation de la transition écologique du territoire ;
2. limiter l'artificialisation des sols et soutenir l'aménagement circulaire ;
3. appuyer les acteurs économiques pour la concrétisation de synergies de ressources et le développement de l'éco-conception ;
4. accompagner la production agricole locale, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le retour au sol de la matière organique ;

5. favoriser le réemploi et la réparation pour de nouveaux modes de consommation ;
6. améliorer la gestion des déchets et faire évoluer leur traitement pour plus de valeur partagée.

Ces 6 orientations sont déclinées en 44 actions sur 4 ans (2023-2026).

N°	Liste des actions par axe stratégique
1	<b>Faire de l'économie circulaire une orientation de la transition écologique du territoire</b>
1.1	Décliner l'économie circulaire dans les documents de planification de la CU
1.2	Mettre en place des groupes de travail pour déployer la stratégie d'économie circulaire
1.3	Former les agents et les élus de la CU et des communes à la sobriété et à l'économie circulaire
1.4	Appuyer les communes par de l'ingénierie, des rencontres, des partages d'information et de bonnes pratiques
1.5	Communiquer sur les projets d'économie circulaire portés par la CU et par les acteurs du territoire
1.6	Mettre en place les éco-gestes circulaires en interne
1.7	Réaliser le diagnostic des filières à enjeux d'économie circulaire
1.8	Mettre en place un SPASER (lien action PCAET 4.4)
1.9	Intégrer des clauses et critères circulaires dans les consultations
1.10	Partager les informations sur les financements et dispositifs en faveur de l'économie circulaire
2	<b>Limitier l'artificialisation des sols et soutenir l'aménagement circulaire</b>
2.1	Eco-concevoir les projets d'aménagement et de construction
2.2	Sensibiliser les acteurs du territoire à la sobriété foncière et à l'aménagement circulaire
2.3	Identifier les espaces existants inexploités pour limiter la construction neuve et développer les activités de l'économie circulaire
2.4	Animer un écosystème de la déconstruction et du réemploi centré autour d'une plateforme physique
2.5	Valoriser les filières d'éco-matériaux et la sensibilisation des parties prenantes à leur emploi (action 1.7 du PCAET)
2.6	Soutenir le développement de la formation sur la construction en éco-matériaux (action 1.3 du PCAET)
2.7	Mettre en place des projets de rénovation exemplaires avec des éco-matériaux ou matériaux issus du réemploi (sous-action axe 1 du PCAET)
2.8	Créer un challenge chantier "0 déchet"
3	<b>Appuyer les acteurs économiques pour la concrétisation de synergies de ressources et le développement de l'éco-conception</b>
3.1	Créer un prix de l'éco-conception
3.2	Animer une convention d'affaire entre fournisseurs et donneurs d'ordres sur les achats responsables
3.3	Favoriser la possibilité d'implantation d'entreprises complémentaires en matière de ressources dans l'aménagement des parcs d'activité
3.4	Utiliser les outils de développement économique pour favoriser l'implantation d'entreprises vertueuses
3.5	Soutenir et accompagner les projets d'Écologie Industrielle et Territoriale
3.6	Soutenir le développement de la récupération de chaleur fatale (action du PCAET 3.6)
3.7	Sensibiliser les entreprises au changement de modèle vers l'économie de la fonctionnalité
3.8	Promouvoir l'économie de la fonctionnalité dans les achats de la collectivité
4	<b>Accompagner la production agricole locale, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le retour au sol de la matière organique</b>
4.1	Construire un plan alimentaire territorial (lien axe 5 du PCAET)
4.2	Soutenir l'approvisionnement alimentaire responsable et local dans la restauration collective (sous-action 4.3 du PCAET)
4.3	Promouvoir les producteurs locaux (lien axe 5 du PCAET)
4.4	Promouvoir les actions anti-gaspillage dans les cantines et le tri des biodéchets
4.5	Accompagner le déploiement de la méthanisation (action 3.4 du PCAET)
5	<b>Favoriser le réemploi et la réparation pour de nouveaux modes de consommation</b>
5.1	Définir une stratégie territoriale pour promouvoir le réemploi et la réparation
5.2	Rendre visible le réseau d'acteurs du réemploi et de la réparation
5.3	Intégrer au sein des déchèteries du territoire une zone dédiée à l'économie circulaire

5.4	Soutenir la création d'espaces fixes de réparation dans les ressourceries et l'animation des repairs cafés
5.5	Subventionner des évènements en lien avec l'économie circulaire
5.6	Accompagner la mise en place d'espace(s) de réemploi dans les centres commerciaux
6	<b>Améliorer la gestion des déchets et faire évoluer leur traitement pour plus de valeur partagée</b>
6.1	Définir un plan d'actions pour améliorer l'efficacité du système de collecte
6.2	Sensibiliser les habitants au tri, en mettant en avant les coûts évités
6.3	Faire un diagnostic des locaux poubelles des logements collectifs
6.4	Mener un plan d'accompagnement à l'obligation du tri des biodéchets
6.5	Mener des formations au compostage
6.6	Poursuivre les Défis Presque zéro déchet et Défis école
6.7	Communiquer le Guide des bonnes pratiques de gestion des déchets par les commerces de proximité auprès des acteurs économiques

Les fiches actions correspondantes se trouvent en annexe de la délibération.

Pour mettre en œuvre ces actions, le budget de fonctionnement est estimé à 1 386 000 € sur quatre ans (formation, animation, coordination). Les dépenses d'investissement ne sont pas incluses.

Il se décompose de la façon suivante :

	Faire de l'économie circulaire une orientation de la transition écologique du territoire	110 000€
	Limitier l'artificialisation des sols et soutenir l'aménagement circulaire	280 000€
	Appuyer les acteurs économiques pour la concrétisation de synergies de ressources et le développement de l'éco-conception	194 000€
	Accompagner la production agricole locale, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le retour au sol de la matière organique	195 000€
	Favoriser le réemploi et la réparation pour de nouveaux modes de consommation	266 000€
	Améliorer la gestion des déchets et faire évoluer leur traitement pour plus de valeur partagée	250 000€

Ce budget, donné à titre indicatif, pourra être en partie financé par la subvention prévue au contrat d'objectifs territorial (COT) signé avec l'ADEME, avec un financement maximum de 350 000 € sur quatre ans, affecté conjointement aux actions du plan climat air énergie territorial (PCAET). Dans le cadre de ce contrat, la Communauté urbaine doit désigner un élu référent à l'économie circulaire.

Les différentes actions pourront par ailleurs faire l'objet de demandes d'aides individuelles et complémentaires auprès des partenaires institutionnels (ADEME, Région Ile-de-France, Banque des territoires, ...).

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la stratégie et le plan d'actions économie circulaire de la Communauté urbaine ci-annexés,
- de désigner l'élu référent à l'économie circulaire de la Communauté urbaine,
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions et autres demandes d'aides auprès des partenaires financiers,
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de l'environnement,

**VU** la loi n° n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

**VU** la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC),

**VU** la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi Climat et résilience,

**VU** le décret n°2020-457 du 21 avril 2020 adoptant la 2<sup>ème</sup> stratégie nationale bas carbone (SNBC),

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France n° CR 105-11 du 17 novembre 2011 relative à la politique régionale pour la prévention et la valorisation des déchets,

**VU** la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France n° CR 174-16 du 22 septembre 2016 relative aux engagements vers un objectif zéro déchet en Île-de-France,

**VU** la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France n° CR 2019-053 du 21 novembre 2019 approuvant le plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Île-de-France (PRPGD) et son rapport environnemental associé,

**VU** la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France n° CR 2020-040 du 24 septembre 2020 approuvant la stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire (SREC),

**VU** la délibération du Conseil communautaire n° CC\_2019-07-12\_35 du 12 juillet 2019 approuvant le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA),

**VU** la délibération du Conseil communautaire n° CC\_2020-12-10\_03 du 10 décembre 2020 approuvant les objectifs stratégiques et le programme d'actions du plan climat air-énergie (PCAET),

**VU** l'avis favorable émis par la Commission 3\_Aménagement du territoire le 28 mars 2023,

## **APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la stratégie et le plan d'actions économie circulaire de la Communauté urbaine ci annexés.

**ARTICLE 2 : DESIGNNE** le Vice-président délégué au développement durable élu référent à l'économie circulaire de la Communauté urbaine.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** le Président à solliciter les subventions et autres demandes d'aides auprès des partenaires financiers.

**ARTICLE 4 : AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 13/04/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 12/04/2023

Exécutoire le : 13/04/2023

*(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

*(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).*

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 6 avril 2023

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile